

Épidémie de Covid 19 | 25 mai 2020

# INFORMATION AUX FAMILLES

## Protocole d'accueil des enfants dans les écoles stéphanaïses

### PRINCIPE GÉNÉRAL

**Les enfants accueillis resteront en « groupe classe » sur la totalité de la journée, afin d'éviter les risques de contagion.**

**Les adultes seront équipés de masques.**

**En élémentaire, si les parents le souhaitent, ils peuvent en fournir à leur enfant.**

**L'ensemble des intervenants veillera au respect des gestes barrières et des distances physiques de plus d'un mètre entre chaque personne.**

### → LES PUBLICS ACCUEILLIS

**À partir du 25 mai, les enfants accueillis sont :**

- Les enfants scolarisés en grande section de maternelle, par groupe de 10 enfants maximum
- Les enfants scolarisés en CP et CM2 par groupe de 15 enfants maximum.



Si les seuils d'effectifs sont dépassés, l'organisation de l'accueil sera adaptée : 1/2 classe les lundi et mardi, l'autre 1/2 classe les jeudi et vendredi.

Seuls les enfants sont autorisés à entrer dans l'établissement. Toutefois, si pour des impératifs organisationnels ou de sécurité des publics, un aménagement spécifique est nécessaire, les parents

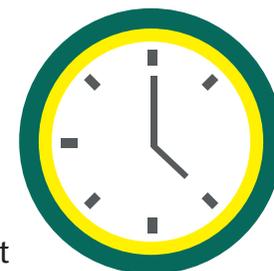
peuvent être autorisés à pénétrer dans les cours suivant un cadre défini par les équipes éducatives.

Les enfants des personnels prioritaires à la gestion de la crise sanitaire sont également accueillis, quel que soit leur niveau à partir du 25 mai dans leur école habituelle.

Pour l'accueil des enfants des autres niveaux, la décision sera prise après évaluation commune par la Ville et l'Éducation nationale de cette première phase de retour à l'école.

### → LES HORAIRES

Les horaires de fonctionnement des écoles et du périscolaire sont inchangés. Toutefois, des aménagements horaires pourront être proposés pour échelonner les arrivées et les départs. Le cas échéant, l'école et/ou les Animalins informeront directement les familles.



### → LA RESTAURATION

Des repas froids sont déposés dans chaque classe, sur le temps méridien, dans le respect des espaces définis pour chaque élève sur sa journée d'école. Les denrées ont été individualisées et emballées par la cuisine (pas de plats collectifs) dans des conditions d'hygiène strictes et ne font l'objet d'aucune autre manipulation avant leur dépose sur la table de l'enfant. Une serviette en papier et une petite bouteille d'eau sont



systématiquement fournies. Si la nature du repas l'exige, des couverts jetables sont également mis à disposition.

Le menu est unique (pas de choix) et est préalablement communiqué par les modalités habituelles aux familles la semaine précédente. Il est construit autour de sandwichs et de salades composées froides. Aucun panier repas n'est accepté, excepté pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé) alimentaire, pour lesquels il est obligatoire.

Tous les déchets de repas sont collectés par un agent dans une poubelle dédiée et sont évacués en fin de service. Les tables des enfants sont nettoyées et désinfectées avant et après le repas. Les repas sont facturés aux tarifs Unicité habituels, selon le quotient familial du foyer.

Dans leur classe, les enfants sont accompagnés par un agent municipal dédié pour l'ensemble du temps méridien (Atsem, animateur Animalins).

### → L'ENTRETIEN DES LOCAUX

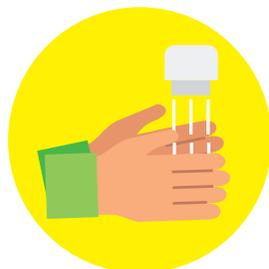
Deux équipes interviennent quotidiennement pour l'entretien des locaux avant l'arrivée des enfants et tout au long de la journée. Chaque salle utilisée est désinfectée au moins une fois par jour.

Le midi, les deux équipes sont présentes en même temps pour renforcer les capacités d'entretien.

Les sanitaires sont désinfectés quatre fois par jour.

### → LA PRÉVENTION

Le port du masque est permanent pour les adultes (enseignants, Atsem, animateurs...).



En élémentaire, si les parents le souhaitent, ils peuvent fournir des masques pour leur enfant (sur une journée, prévoir au moins deux masques). Les sanitaires sont régulièrement approvisionnés en savon et essuie-mains, et du gel hydroalcoolique est mis à disposition des équipes.

L'importance des gestes barrières et des mesures de prévention est régulièrement rappelée par les interventions des encadrants et par voie d'affichage. Une signalétique simple permet de visualiser les sens de circulation, les espaces interdits ou autorisés et de limiter les croisements.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant, il sera doté d'un masque et isolé dans une salle, les parents seront informés et devront venir le chercher.

### → LE PÉRISCOLAIRE

Les enfants accueillis en périscolaire sont accompagnés des équipes municipales, le goûter est fourni par la Ville. Le respect des règles sanitaires va limiter les possibilités de jeux et d'activités (pas de matériels communs, pas d'utilisation des jeux d'extérieurs, de ballons...). Toutefois, les équipes veilleront à diversifier les propositions.



### POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

**Contactez la direction de l'école ou des Animalins, selon le sujet qui vous intéresse.**

**Service municipal de la restauration : 02.32.95.83.50.**

**Service municipal d'entretien des locaux et Atsem : 02.32.95.83.81.**